

Le PPMS « CONFINEMENT »



Le Plan Particulier de Mise en Sûreté « Confinement » est mis en œuvre en cas de catastrophe naturelle (tempête) ou risque technologique, sur décision de la Préfecture.

Dans le cadre d'exercice, c'est le chef d'établissement qui décide de sa mise en œuvre.

Le signal.

Le signal d'alerte est un signal modulé, différent du signal incendie. Il s'agit du signal national d'alerte, identique en tous points du territoire. Ce signal sera diffusé par la sonorisation de l'établissement.

La conduite à tenir.

Lorsque vous entendez le signal d'alerte, vous devez vous rendre dans l'une des zones de confinement prévues à cet effet, en suivant la signalétique spécifique.

Dans la zone de mise à l'abri, vous trouverez une Mallette PPMS contenant tout le matériel ainsi que toutes les fiches de procédures nécessaires à la mise en œuvre du protocole. Un adulte, en principe le premier arrivé sur place, doit coordonner la zone et s'assurer de la mise en place avec la cellule de crise. TOUT ADULTE PARTICIPE AU BON DÉROULEMENT DE L'EXERCICE DANS SA ZONE DE CONFINEMENT.

Les zones de mise à l'abri.

Il en existe 2 au sein du collège, ainsi qu'une zone réservée au PC Crise.

Zone 1 : regroupe les personnes se trouvant au sous-sol, rez-de-chaussée ou 1^{er} étage.

Zone 2 : regroupe les personnes se trouvant au 2ème et 3ème étage.

Zone PC Crise : réservée aux membres de la cellule de crise.

Zone 1 : est constituée du réfectoire, de la salle des commensaux, de la salle polyvalente, ainsi que des sanitaires du self. Les portes donnant sur la zone agent ou l'extérieur seront fermées en cas de confinement.

Zone 2 : est constituée des salles de cours 21 et 22, ainsi que du couloir les desservant, et des sanitaires. La zone est à fermer au moyen des portes coupe-feu donnant sur l'escalier B.

La signalétique.

Une signalétique bleue vous guide jusqu'aux zones de confinement. A l'intérieur de chaque salle de cours, une affiche vous indique quelle zone vous devez rejoindre, ou si vous vous trouvez déjà dans une des zones de mise à l'abri.

Une signalétique contenue dans chaque mallette est à apposer à l'entrée de chacune des zones de mise à l'abri, au moment de l'exercice.

La liaison avec le PC Crise.

Pour contacter le PC crise, vous pouvez utiliser tous les moyens à votre disposition :

- lignes internes du collège (110, 112 ou 125)
- téléphone portable du collège ou numéro de l'accueil (02 31 62 22 38)
- talkie-walkie (en dernier recours).

Les numéros utiles figurent dans le document présent dans les mallettes.

Après le confinement.

Merci de reconstituer les mallettes, et ranger le mobilier déplacé.

Aérer les locaux avant de rejoindre la cour.

Bien suivre les éventuelles consignes données via la sonorisation du collège.